

MEMORANDUM DE LA

SUISSE

AU

COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT



MEMORANDUM DE LA SUISSE AU CAD

<u>Table des matières</u>	<i>Page</i>
1. <u>La coopération suisse au développement en 1979</u>	
2. <u>Aide publique au développement (APD)</u>	8
2.1. Versements	8
2.1.1. Volume	8
2.1.2. Structure	8
2.1.3. Répartition géographique	13
2.1.4. Assistance technique	17
2.2. Engagements	19
2.2.1. Volume et structure	19
2.2.2. Répartition géographique	21
2.2.3. Répartition sectorielle	21
2.3. Conditions financières	24
2.4. Nouvelles tendances: la coopération avec les pays les moins avancés	26
3. <u>Opinion publique et évaluation</u>	27
3.1. Opinion publique: programme d'information	27
3.2. Le rôle de l'évaluation dans la coopération au développement	29
4. <u>La coopération au développement dans le domaine énergétique</u>	31
5. <u>La coopération scientifique et technique</u>	32
6. <u>Autres apports du secteur public (AASP)</u>	34
7. <u>Institutions privées bénévoles</u>	35
8. <u>Flux financiers de l'économie privée et échanges commerciaux</u>	37
8.1. Mesures d'encouragement des apports aux condi- tions du marché	37
8.2. Flux nets de capitaux privés	38
8.3. Echanges avec les pays en développement	44

M E M O R A N D U M D E L A S U I S S E
A U C A D

1. La coopération suisse au développement en 1979

L'an dernier, l'aide publique suisse au développement s'est montée à 344 millions de francs. Elle a dépassé ainsi de près de 11% les prestations correspondantes de 1978 et atteint 0,21% du produit national brut. L'augmentation enregistrée, supérieure à la croissance moyenne des autres Etats du CAD, est le fruit d'efforts soutenus des autorités fédérales pour accroître l'aide publique malgré les contraintes considérables imposées au budget de la Confédération. Depuis 1978, le Parlement a approuvé quatre crédits de programme qui ont assuré une hausse continue des dépenses en faveur de la coopération au développement. Ainsi qu'il l'a souligné dans les grandes lignes de la politique gouvernementale pour les années 1980-1983, le gouvernement suisse entend intensifier ces efforts. Les fonds alloués à la coopération au développement devraient augmenter de façon notable en 1980 déjà, pour atteindre 0,31% du PNB d'ici à 1983.

Outre la question du volume de l'aide, les autorités continueront à se préoccuper de l'amélioration de sa qualité. A l'occasion du dernier examen de l'aide suisse au développement, le CAD a constaté que celle-ci se distingue par une série d'aspects positifs: la plus grande part des prestations est destinée aux pays les plus pauvres du tiers monde (en 1978, cette part se situait bien au-dessus de la moyenne des pays du CAD); la coopération au développement se concentre sur le secteur rural et par là sur les couches de la population les plus déshéritées; les

conditions liées à l'aide suisse sont d'un point de vue global très favorables. Ces constatations garderont à l'avenir toute leur validité. Elles correspondent aux objectifs fixés par la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales et confirmés expressément lors des divers débats parlementaires relatifs aux crédits de programme déjà mentionnés.

Ainsi, la coopération suisse au développement, sous ses aspects opérationnels, se caractérise pour 1979 plus par la continuité que par des innovations substantielles. La plupart des projets bilatéraux se regroupent selon des domaines d'action déjà couverts par les programmes annuels précédents:

- promotion de l'initiative et d'un développement autosuffisant des populations locales
- augmentation de la productivité économique, en particulier dans les couches déshéritées de la population, par une politique adaptée d'éducation et de formation
- amélioration durable des conditions d'environnement
- aide à la commercialisation et au stockage de produits alimentaires, ainsi que pour la réduction des pertes après la récolte.

Plus que par le passé cependant, des projets bilatéraux ont été conçus de manière à promouvoir la coopération technique entre les pays en développement eux-mêmes. Dans de nombreux cas, par exemple, on a fait appel à des ressortissants d'autres pays en développement de la région afin qu'ils puissent profiter des expériences d'un projet et appliquer par la suite chez eux les connaissances acquises. L'aide à des institutions de recherche et de formation ouvertes aux représentants de plusieurs Etats d'une même région s'est révélée particulièrement appropriée pour soutenir la CTPD. Le secteur de l'approvisionnement en eau potable a constitué un autre point fort des activités en 1979. La Direction de la coopération au dé-

veloppement et de l'aide humanitaire (DDA) a approuvé toute une série de projets dans ce domaine dans les zones rurales. Elle y a travaillé en étroite collaboration avec les oeuvres d'entraide privées et l'UNICEF.

L'année 1979 a connu un afflux massif de réfugiés et des mouvements à grande échelle de personnes déplacées: en Asie du Sud-Est surtout, mais aussi en Afrique et en Amérique latine. Face à la détresse générale qui va malheureusement de pair avec de tels exodes, la Suisse a engagé des moyens importants pour soutenir les actions de secours entreprises en faveur de ces groupes de personnes. L'aide a été apportée d'une part sous forme de contributions aux organisations et oeuvres d'entraide internationales ainsi que par une aide alimentaire et d'autre part sous forme d'un appui sur le terrain par le Corps suisse de volontaires pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger.

Parallèlement aux actions en faveur des réfugiés, qui ont demandé un effort de solidarité considérable, de nombreuses actions ponctuelles d'aide humanitaire et alimentaire ont été entreprises soit par le canal d'oeuvres d'entraide suisses actives sur le terrain, soit par le Corps suisse de catastrophe.

Les catastrophes naturelles ont cependant exigé dans l'ensemble une aide relativement moins importante que lors d'années antérieures; les actions médico-sociales ont en revanche nécessité des moyens accrus. Celles-ci constituent d'ailleurs souvent le prolongement d'actions d'urgence entreprises à la suite de conflits armés et des mouvements de populations qui les accompagnent.

A l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, un crédit d'un million de francs a permis de soutenir des programmes en faveur de l'enfance en diverses parties du monde.

Au nombre des tâches régulières de la Direction figurent encore les contributions annuelles volontaires aux organisations et

et oeuvres d'entraide internationales (UNICEF, HCR, UNRWA, CIME, PAM, CICR et Croix-Rouge suisse) ainsi que le maintien d'une réserve de matériel d'urgence (tentes, lait en poudre, génératrices, tablettes purificatrices d'eau, etc.). Cette réserve a permis l'envoi, en 1979, de matériel de secours pour plus d'un million et demi de francs en diverses parties du monde.

Par ailleurs, les autorités suisses sont conscientes de l'importance d'un effort global en faveur du développement économique et social du tiers monde et de la nécessité de coordonner les activités de coopération au développement et les mesures de politique économique, commerciale et monétaire prises au niveau international. Le volet économique et commercial de la coopération suisse au développement est destiné à financer des mesures visant à faciliter les exportations des pays en développement en Suisse, des actions conjointes avec les milieux privés suisses en faveur d'investissements industriels dans le tiers monde, la participation à des mesures internationales de stabilisation des prix des matières premières et à des actions internationales de soutien aux balances de paiements ainsi que le financement de crédits accordés conjointement avec le secteur privé, à des conditions plus favorables que celle du marché.

La coopération multilatérale de la Suisse au développement a également suivi la voie de la continuité. Elle a toutefois reçu une adjonction importante du fait de la contribution au Fonds intérimaire pour la science et la technologie au service du développement annoncée en novembre 1979. Nos autorités sont d'avis que le renforcement des capacités institutionnelles propres des pays en développement dans le domaine de la recherche scientifique et technique, en leur donnant accès au potentiel existant à l'échelle mondiale, est de nature à promouvoir de manière substantielle le progrès économique et social dans ces pays. La Suisse a en outre accru ses contributions aux fonds de développement des Banques Asiatique, Interaméricaine et Africaine de développement, au "Fonds de mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés" ainsi qu'au Fonds d'équipement des Nations Unies. Elle a voulu par là marquer dans le domaine multilatéral aussi une priorité claire en faveur des pays les plus pauvres.

Tableau I

FLUX FINANCIERS NETS DE LA SUISSE VERS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT
1977-1979

	1977	1978	1979
A) <u>En valeur</u>	en millions de dollars ^{a)}		
Aide publique au développement	119,0	173,4	206,7
Autres apports du secteur public	-4,2	-2,3	54,4
Dons des institutions privées bénévoles	34,4	48,6	51,3
Flux de capitaux privés	1'982,0 ^{b)}	3'507,3	5'221,9
TOTAL DES FLUX FINANCIERS NETS	2'131,2 ^{b)}	3'727,0	5'534,3
dont: Aide publique au développement et dons des institutions privées bénévoles	153,4	222,0	258,0
B) <u>En pourcentage du PNB</u> ^{c)}	%	%	%
Aide publique au développement	0,19	0,20	0,21
Autres apports du secteur public	-0,01	x	0,06
Dons des institutions privées bénévoles	0,06	0,06	0,05
Flux de capitaux privés	3,14 ^{b)}	3,99	5,33
TOTAL DES FLUX FINANCIERS NETS	3,38 ^{b)}	4,24	5,65
dont: Aide publique au développement et dons des institutions privées bénévoles	0,25	0,25	0,26

a) Taux de change utilisés : 1977 2,4035 fr. par dollar
1978 1,7880 " " "
1979 1,6627 " " "

b) Les flux bancaires vers les pays en développement (avoirs à long terme de banques résidant en Suisse) ne sont pas inclus dans les statistiques de 1977.

c) Produit national brut (PNB) 1977 63,20 milliards de dollars
1978 87,80 " " "
1979 97,92 " " "

du tiers monde.

La croissance rapide des flux financiers totaux nets publics et privés vers les pays en développement s'est maintenue en 1979, passant de 3'727,0 millions de dollars en 1978 à 5'534,3 millions de dollars en 1979, en hausse de 48,5%. Ces apports totaux représentent 5,65% du produit national brut (PNB), contre 4,24% en 1978. Cette forte augmentation est due, pour l'essentiel, au développement des flux de capitaux privés (+ 48,9%), qu'il faut attribuer, plus particulièrement, aux emprunts des pays en développement sur le marché des capitaux suisse .

1978	1979	1978	1979
3 727,0	5 534,3	3 727,0	5 534,3
4,24%	5,65%	4,24%	5,65%
1 200,0	1 800,0	1 200,0	1 800,0
32,2%	32,5%	32,2%	32,5%
2 527,0	3 734,3	2 527,0	3 734,3
67,8%	67,5%	67,8%	67,5%
1 527,0	2 934,3	1 527,0	2 934,3
41,0%	53,0%	41,0%	53,0%
2 200,0	2 600,0	2 200,0	2 600,0
59,0%	47,0%	59,0%	47,0%
3 727,0	5 534,3	3 727,0	5 534,3
100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Figure 1

Croissance de l'aide publique au développement de la Suisse, 1975-1979
(Indices 1975=100)

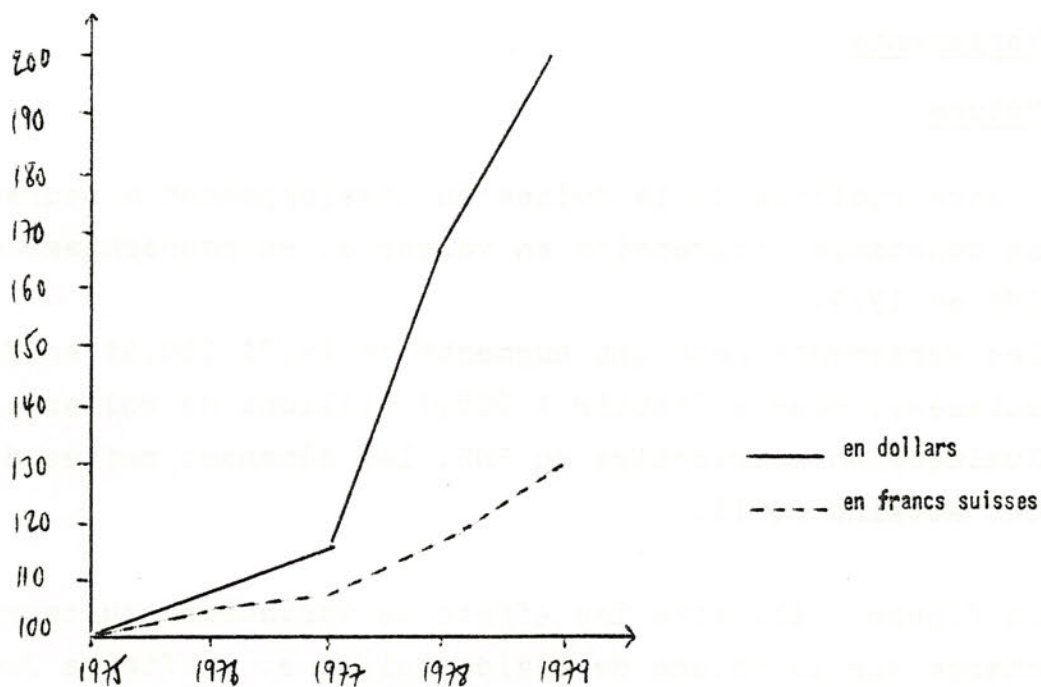
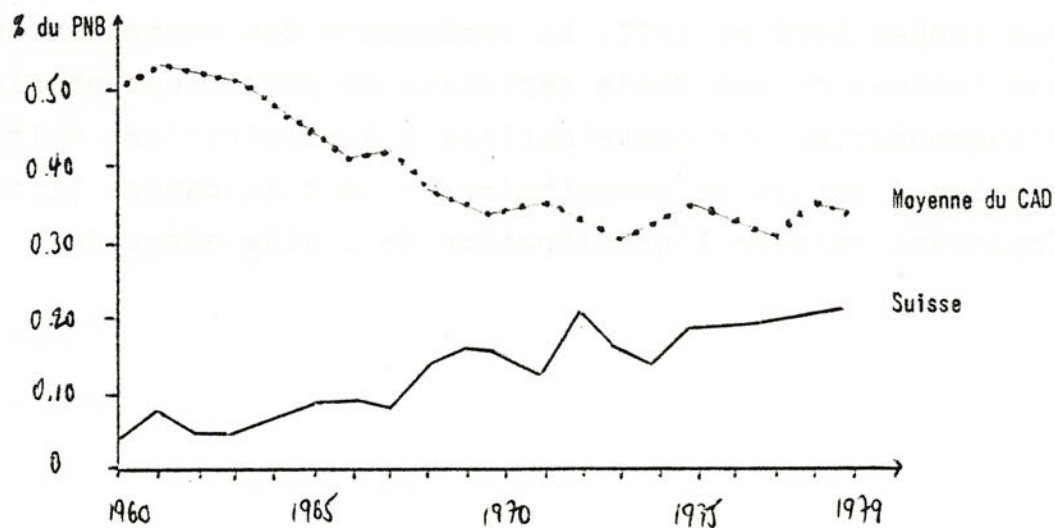


Figure 2

Evolution de l'APD en pourcentage du PNB de la Suisse et des pays Membres du CAD
1960 - 1979



2. Aide publique au développement (APD)

2.1. Versements

2.1.1. Volume

L'aide publique de la Suisse au développement a poursuivi sa constante progression en valeur et en pourcentage du PNB en 1979.

Les versements nets ont augmenté de 19,2% (10,9% en francs suisses), pour s'établir à 206,7 millions de dollars. Evaluées en pourcentage du PNB, les dépenses nettes d'APD ont atteint 0,21%.

La figure 1 illustre les effets de variations du taux de change sur le volume de l'aide suisse et la figure 2 démontre qu'en termes de rapport APD/PNB, la Suisse se rapproche graduellement de la moyenne des membres du CAD.

2.1.2. Structure

Ainsi que l'indique le tableau II, la proportion entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale s'est légèrement modifiée en 1979.

La part de l'aide multilatérale a été plus élevée, puisqu'elle s'est fixée à 47,2%, contre 41,8% pour les années 1978 et 1977. La croissance des contributions aux banques et aux fonds régionaux de développement ainsi que l'augmentation des contributions à des opérations multilatérales à caractère humanitaire en sont la cause. Il faut également relever l'accélération de l'aide associée.

Tableau II

VERSEMENTS NETS AU TITRE DE L'AIDE PUBLIQUE AU
DEVELOPPEMENT PAR TYPE DE CONTRIBUTION

1977 - 1979

(en millions de dollars)

	1977	1978	1979
A) <u>Aide publique au développement, bilatérale</u>	<u>69,2</u>	<u>100,8</u>	<u>109,1</u>
1. Dons et contributions assimilables à des dons	120,0 ^{a)}	93,6	108,0
1.1. Dons	120,7 ^{a)}	93,1	108,0
1.2. Prêts remboursables en monnaie du bénéficiaire	-0,7	0,5	x
2. Prêts de développement	-50,8 ^{a)}	7,2	1,1
B) <u>Aide publique au développement, multilatérale</u>	<u>49,8</u>	<u>72,5</u>	<u>97,6</u>
1. Dons aux organismes multilatéraux dont: Aide associée	33,5 7,9	53,7 10,6	72,9 17,1
2. Banques régionales de développement : souscriptions au capital et participations aux fonds spéciaux	16,3	15,0	21,4
3. Prêts concessionnels	-	3,8	3,3
AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT, TOTAL	119,0	173,4	206,7

a) Y compris la transformation en dons de crédits d'assistance financière non encore remboursés par les pays en développement les plus défavorisés dans le contexte de l'action spéciale de la CCEI (d'un montant global de 179,2 millions de francs)

Sur le plan bilatéral, l'accroissement est dû principalement à la coopération technique au sens étroit (+31,1%) ainsi qu'à l'aide humanitaire (+25,7%). Cette dernière comprend les prestations des cantons et des communes, qui, stables depuis de nombreuses années, ont passé de 0,3 à 2,0 millions de dollars.

Tableau III

VERSEMENTS NETS AU TITRE DE DONS BILATERAUX SELON
LE TYPE DE TRANSACTION, 1977-1979

(En millions de dollars)

	1977	1978	1979
1. Programmes et projets de développement	28,1	64,0	71,7
2. Coopération technique (sens étroit)	4,0	6,1	8,0
3. Aide alimentaire	9,7	12,6	15,0
4. Aide humanitaire	9,5	10,5	13,2
5. Allègement de la dette ^{a)}	69,4	-	-
<u>Dons bilatéraux, Total</u>	120,7	93,1	108,0

a) cf. note a) du tableau II

Remarque : Les prestations des cantons et communes s'élevant respectivement pour les années 1977, 1978 et 1979 à 1,9, 2,5 et 4,5 millions de dollars, se répartissent entre les programmes et projets de développement et l'aide humanitaire.

Près de la moitié de l'aide suisse a été acheminée par le canal d'organismes multilatéraux.

Il ressort du tableau IV que parmi les agences des Nations-Unies, le PNUD et l'UNICEF sont demeurés les principaux destinataires de l'aide suisse. Un effort particulier a été réalisé en faveur du HCR et du CICR, très sollicités pendant l'année 1979 (réfugiés du Sud-Est asiatique notamment).

Tableau IV

VERSEMENTS NETS AU TITRE DE DONNS MULTILATERAUX PAR ORGANISME BENEFICIAIRE, 1977-1979

(En millions de dollars)

	1977	1978	1979
<u>1. Institutions des Nations-Unies</u>	<u>27,9</u>	<u>40,0</u>	<u>54,2</u>
a) PNUD	11,0	14,8	19,2
b) UNICEF	5,3	6,9	11,6
c) PAM	3,1	4,1	4,5
d) FAO	3,0	3,0	3,7
e) UNHCR	0,6	0,9	3,7
f) Autres organisations (UNRWA, UNFPA, etc.)	15,9	10,3	11,5
<u>2. -Autres organismes multilatéraux</u>	<u>5,6</u>	<u>13,7</u>	<u>18,7</u>
a) CICR	n.a.	5,5	9,5
b) FIDA	3,1	4,1	4,4
c) Autres organismes	2,5	4,1	4,8
<u>Dons multilatéraux, Total</u>	<u>33,5</u>	<u>53,7</u>	<u>72,9</u>

Remarque : Les activités d'aide associée avec divers organismes multilatéraux sont ventilées dans ce tableau. Bien que par leur caractère spécifique elles s'assimilent plutôt à des mesures bilatérales, elles apparaissent, pour des raisons statistiques, parmi les contributions multilatérales.

La participation de la Suisse aux banques régionales de développement a fortement progressé en 1979 (+42,7%). Sur les 21,4 millions de dollars versés en faveur de ces banques, 19,6 ont été consacrés aux fonds spéciaux, dont 10,8 au Fonds africain.

Tableau V

VERSEMENTS NETS AU TITRE DE L AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT PAR TYPE DE CONTRIBUTION ET PAR CATEGORIE D'AIDE EN 1979

(En millions de dollars et pourcentages)

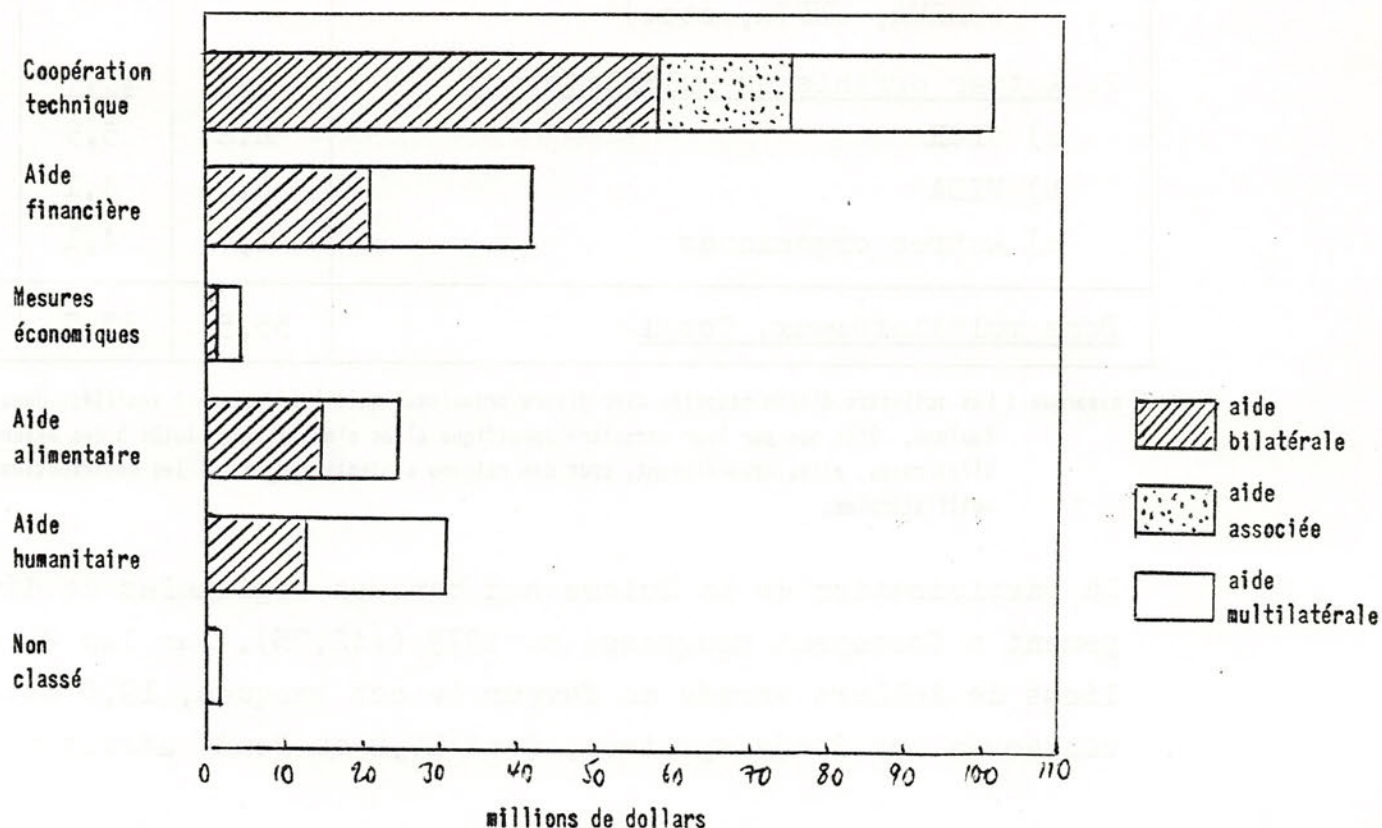
	Coopération technique a)		Aide financière		Mesures économiques		Aide alimentaire		Aide humanitaire a)		Non classé b)		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Aide bilatérale	58,8	57,6	21,0	49,5	1,1	25,0	15,0	59,8	13,2	42,4	-	-	109,1	52,8
Aide associée	17,1	16,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,1	8,3
Aide multilatérale	26,1	25,6	21,4	50,5	3,3	75,0	10,1	40,2	17,9	57,6	1,7	100,0	80,5	38,9
TOTAL	102,0	100,0	42,4	100,0	4,4	100,0	25,1	100,0	31,1	100,0	1,7	100,0	206,7	100,0

a) Y compris les prestations des cantons et communes en faveur des pays en développement.

b) Part des contributions à des agences des Nations-Unies pouvant être considérée comme aide publique.

Figure 3

APD de la Suisse par type de contribution et par catégorie d'aide en 1979



L'aide publique suisse est divisée en cinq grandes catégories, qui ne sont pas exactement reflétées dans les statistiques du CAD (cf. tableau V et figure 3). La moitié des versements a été effectuée au titre de la coopération technique (45,5% en 1978), un peu moins du quart a été consacré à l'aide financière et aux mesures de politique économique et commerciale (contre 28,3%) alors que le dernier quart a été partagé entre l'aide alimentaire et l'aide humanitaire (sans changement).

La coopération technique, considérée ici au sens large et recouvrant la notion de projet intégré - soit la mise à disposition de personnel, de bourses, de matériel et de fonds - a continué à croître de façon substantielle; toutefois, malgré le fait que le Parlement et les autorités suisses sont très favorables à l'aide bilatérale, le volet multilatéral de la coopération technique et l'aide associée ont augmenté plus rapidement que le volet bilatéral. Ceci est à mettre en rapport avec certaines difficultés à l'intérieur de l'administration, liées à l'interdiction d'engager tout personnel supplémentaire.

2.1.3. Répartition géographique

L'APD bilatérale a été, à nouveau, allouée en priorité à l'Afrique et à l'Asie, continents qui englobent la plupart des pays les plus défavorisés dans le monde.

Tableau VI

VERSEMENTS NETS AU TITRE DE L'AIDE PUBLIQUE AU
DEVELOPPEMENT BILATERALE PAR CONTINENT, 1977-1979

(En millions de dollars et pourcentages)

Continent	1977		1978		1979	
	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%
Afrique	21,2	30,6	40,8	40,5	41,2	37,8
Amérique latine	8,9	12,9	10,1	10,0	14,7	13,5
Asie et Océanie	23,0	33,2	38,9	38,6	38,8	35,5
Europe	3,5	5,1	2,0	2,0	0,9	0,8
Sous-total	56,6	81,8	91,8	91,1	95,6	87,6
Non classé: Contributions à des programmes, prestations des cantons et communes, etc.	12,6	18,2	9,0	8,9	13,5	12,4
TOTAL	69,2	100,0	100,8	100,0	109,1	100,0

37,8% des versements bilatéraux ont été absorbés par les pays africains; parmi ceux-ci, Madagascar et le Rwanda sont restés les principaux destinataires. En Asie, l'Inde a bénéficié d'une aide de près de 20 millions de dollars, dépassant ainsi le Bangladesh (3 millions de dollars en 1979). On notera également un renforcement de l'aide accordée au Népal, où 5,5 millions de dollars ont été dépensés en 1979.

Il est intéressant de relever que la quasi-totalité de l'aide financière bilatérale a été attribuée à ces cinq pays africains et asiatiques.

La part de l'Amérique latine s'est légèrement élevée en 1979, du fait d'un nouveau venu parmi les pays de concentration (le Nicaragua) et de l'effort soutenu en faveur de la Bolivie et du Paraguay.

Les remboursements de la Turquie au titre de prêts de développement antérieurs ont réduit le volume de l'aide destinée à l'Europe.

Conformément à la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, l'aide bilatérale et associée s'est largement concentrée sur les pays en développement à faible revenu.

Comme le montre le tableau VII, deux-tiers de ces contributions ont été versés aux pays dont le revenu par habitant se situe au-dessous de 400 dollars. D'autre part, si l'on constate, en 1979, une augmentation relative du groupe de pays à revenu intermédiaire (400-1'000 dollars) il faut l'attribuer en partie à l'apparition du Sénégal et de la Thaïlande, dont le PNB par habitant est proche de 400 dollars.

Au cours de ces deux dernières années, l'effort s'est clairement intensifié en faveur des régions et couches de population les plus défavorisées.

Tableau VII.

APD BILATERALE ET ASSOCIEE DE LA CONFEDERATION SELON
SELON LE DEGRE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BENEFICIAIRE

(Versements nets 1977-1979)

En millions de dollars et pourcentages

1977				1978				1979			
Groupes de pays	Montant	%	% cumulé	Groupes de pays	Montant	%	% cumulé	Groupes de pays	Montant	%	% cumulé
31 pays les moins développés a)	23,1	30,7	30,7	31 pays les moins développés a)	46,8	43,0	43,0	31 pays les moins développés a)	37,4	30,7	30,7
Sahel ^{c)}	7,7			Bangladesh	17,0			Sahel ^{c)}	7,9		
Bangladesh	5,9			Sahel ^{c)}	8,9			Népal	7,2		
Népal	3,7			Rwanda	6,8			Bangladesh	6,1		
Rwanda	1,4			Népal	4,3			Rwanda	4,4		
Autres pays	4,4			Tanzanie	3,0			Tanzanie	4,0		
				Autres pays	6,8			Autres pays	7,8		
Autres pays avec PNB/hab < 400 \$ ^{b)}	19,9	26,5	57,6	Autres pays avec PNB/hab < 400 \$ ^{b)}	30,8	28,2	71,2	Autres pays avec PNB/hab < 400 \$ ^{b)}	40,5	33,3	64,0
Inde	4,9			Inde	9,0			Inde	19,5		
Pakistan	3,9			Madagascar	8,1			Madagascar	5,6		
Cameroun	2,8			Pakistan	3,3			Indonésie	2,8		
Madagascar	2,4			Kenya	2,2			Kenya	2,2		
Indonésie	1,5			Cameroun	2,0			Pakistan	1,9		
Autres pays	4,4			Autres pays	6,2			Autres pays	8,5		
Pays avec PNB/hab 400 - 1000 \$ ^{b)}	11,9	15,9	73,1	Pays avec PNB/hab 400 - 1000 \$ ^{b)}	12,4	11,3	82,5	Pays avec PNB/hab 400 - 1000 \$ ^{b)}	19,9	16,4	80,4
Pérou	4,7			Pérou	3,1			Bolivie	3,0		
Bolivie	1,5			Bolivie	2,3			Pérou	2,7		
Sénégal	1,0			Equateur	0,8			Sénégal	2,3		
Jordanie	0,8			Paraguay	0,7			Nicaragua	2,3		
Autres pays	3,9			Autres pays	5,5			Paraguay	1,6		
								Thaïlande	1,4		
								Autres pays	6,6		
Pays avec PNB/hab > 1000 \$ ^{b)}	5,6	7,4	80,5	Pays avec PNB/hab > 1000 \$ ^{b)}	5,5	5,1	87,6	Pays avec PNB/hab > 1000 \$ ^{b)}	4,6	3,8	84,2
Portugal	4,2			Liban	1,2			Yugoslavie	1,4		
Turquie	-0,8			Turquie	1,2			Turquie	-1,0		
Autres pays	2,2			Autres pays	3,1			Liban	0,9		
								Autres pays	3,3		
Non classé	14,7	19,5	100,0	Non classé	13,5	12,4	100,0	Non classé	19,3	15,8	100,0
APD BILATERALE ET ASSOCIEE, TOTAL	75,2	100,0		APD BILATERALE ET ASSOCIEE, TOTAL	108,9	100,0		APD BILATERALE ET ASSOCIEE, TOTAL	121,7	100,0	

a) Liste des Nations-Unies

b) Groupements d'après le PNB par habitant en 1977 (Banque Mondiale)

c) Haute-Volta, Mali, Niger et Tchad.

Note: Il s'agit d'aide publique au développement bilatérale et associée, sous forme de coopération technique au sens large, aide financière, aide alimentaire et aide humanitaire.

2.1.4. Assistance technique

Personnel opérationnel

Le tableau VIII montre que l'effectif total du personnel opérationnel n'a guère varié; toutefois, suivant l'institution responsable, on observe des changements notables. Après une longue période de stabilité, le personnel extérieur de coopération technique engagé par la DDA a augmenté de 26 unités. A la fin de l'année 1979, celles-ci employait directement 345 spécialistes affectés sur le terrain dans le cadre de projets de coopération. (Le statut de volontaire a été supprimé en 1978 pour des raisons administratives et la DDA regroupe maintenant l'ensemble des coopérants sous la dénomination d'experts).

La Confédération a également continué de soutenir les experts et volontaires engagés par les organisations privées suisses (594 personnes en 1979 contre 632 en 1978). Le programme des volontaires des Nations Unies et certains autres projets multilatéraux bénéficiant d'un financement de la Confédération ont comporté 4 personnes supplémentaires.

Bourses d'études et de stage

Le nombre de boursiers poursuivant leurs études en Suisse est resté relativement stable, alors que les bourses accordées à des étudiants dans leur propre pays se sont retrouvées au niveau de 1977. Il convient de noter l'extension que prennent en général les stages pratiques en Suisse et dans certains pays du tiers monde. Cette politique doit permettre de dispenser une formation plus adaptée aux besoins spécifiques liés à la profession des boursiers. Cependant, l'irrégularité de certains cours et programmes de stages ainsi que du nombre de participants provoque une certaine variation dans les effectifs annuels.

Tableau VIII

PERSONNEL EXTERIEUR DE COOPERATION TECHNIQUE FINANCE
ENTIEREMENT OU EN PARTIE PAR LA CONFEDERATION
1977-1979

(Nombre de personnes)

	1977	1978	1979
A) <u>Experts</u>	<u>531</u>	<u>590</u>	<u>620</u>
- engagés par la DDA	281	319	345
- engagés par des institutions privées suisses	223	248	248
- engagés par des organisations internationales	27	23	27
B) <u>Volontaires</u>	<u>419</u>	<u>395</u>	<u>356</u>
- engagés par la DDA	43	-	-
- engagés par des institutions privées suisses	365	384	346
- engagés par des organisations internationales	11	11	10
TOTAL	950	985	976

Tableau IX

BOURSES D'ETUDES ET DE STAGE FINANCEES PAR LA CONFEDERATION
1977-1979

(Nombre de personnes)

	1977	1978	1979
A) <u>Etudiants</u>	<u>440</u>	<u>360</u>	<u>292</u>
- formés en Suisse	227	215	217
- formés dans le pays d'origine	88	145	75
- formés dans un pays tiers	125	-	-
B) <u>Stagiaires</u>	<u>456</u>	<u>615</u>	<u>555</u>
- en Suisse	212	288	294
- dans le pays d'origine	157	214	123
- dans un pays tiers	87	113	138
TOTAL	896	975	847

2.2. Engagements

2.2.1. Volume et structure

Le volume total des engagements d'APD s'est accru de façon spectaculaire en 1979 (+ 81,0%).

Les engagements multilatéraux ont plus que doublé par rapport à 1978. Cette variation provient uniquement des nouveaux crédits accordés aux fonds spéciaux des banques régionales de développement. Suite à l'approbation par le Parlement d'un crédit de 300 millions de francs les accords les plus importants sont les suivants:

- Contribution s'élevant à 68,9 millions de francs au Fonds africain de développement, pour la période 1979-81.
- Contribution au Fonds spécial de la Banque asiatique de développement, d'un montant de 47,9 millions de francs pour la période 1979-1982.
- Participation à la 5ème reconstitution 1979-1982 du Fonds des opérations spéciales de la Banque inter-américaine de développement.

Il ressort également du tableau X que l'expansion des engagement bilatéraux sous forme de dons est surtout due aux programmes et projets de développement.

A l'intérieur de cette catégorie, un montant total de 40,6 millions de dollars (contre 26,4 millions de dollars en 1978) a été engagé au titre de dons d'aide financière. Les deux projets les plus importants sont les suivants:

- 40 millions de francs ont été engagés en faveur d'un vaste projet de développement rural en Inde. La moitié a déjà été versée en 1979.
- La région du Sahel bénéficie de 12 millions de francs dans le cadre de la lutte contre l'onchocercose.

Tableau X

ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT
PAR TYPE DE TRANSACTION, 1977-1979

(En millions de dollars)

	1977	1978	1979
A) <u>Aide publique au développement, bilatérale</u>	<u>149,0</u>	<u>115,1</u>	<u>173,9</u>
1. Dons et contributions assimilables à des dons	139,1	103,7	145,6
a) Programmes et projets de développement	39,6	78,7	105,8
b) Coopération technique (sens étroit)	4,9	2,2	11,4
c) Aide alimentaire	10,0	12,8	15,6
d) Aide humanitaire	8,0	10,0	12,8
e) Action spéciale a)	76,6	-	-
2. Prêts de développement	9,8	11,4	28,3
B) <u>Aide publique au développement, multilatérale b)</u>	<u>74,8</u>	<u>61,0</u>	<u>144,9</u>
1. Dons aux organismes multilatéraux	58,5	48,2	48,5
a) Institutions des Nations-Unies	43,8	41,6	30,2
b) Autres organismes multilatéraux	14,7	6,6	18,3
2. Banques régionales de développement : souscriptions au capital et participations aux fonds spéciaux	16,3	0,4	88,5
3. Prêts concessionnels	-	12,4	7,8
AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	223,8	241,2	318,8

a) cf. note a) du tableau II

b) cf. remarque du tableau IV.

A charge du crédit de programme de 200 millions de francs en vigueur depuis le 1er janvier 1979, trois nouveaux engagements concernant les mesures économiques et commerciales au titre de l'APD ont été approuvés. Ces mesures sont constituées par des crédits mixtes, où la participation publique se monte à respectivement 15, 15 et 12,8 millions de francs pour l'Egypte, le Sri Lanka et la Thaïlande.

2.2.2. Répartition géographique

La distribution géographique des engagements bilatéraux ainsi qu'elle apparaît dans le tableau XI, ne reflète pas exactement les tendances observées pour les versements. Exceptionnellement, l'Asie détient cette année une place prépondérante (37,7 %), devançant ainsi l'Afrique (29,3%). Ceci est dû en particulier à l'aide financière accrue accordée à des pays asiatiques. L'Amérique latine a également amélioré sa position, grâce notamment à la Bolivie et au Pérou.

2.2.3. Répartition sectorielle (figure 4)

Les données de 1979 concernant la ventilation par objet des engagements ne sont pas comparables avec celles des années antérieures. La révision de la classification par secteur économique a permis de fournir des résultats plus conformes à la classification par secteur de destination de l'OCDE. Le domaine rural, auquel sont destinés 40 p. cent des contributions, est de loin le secteur prioritaire des activités de coopération technique et d'aide financière. A l'intérieur du secteur industriel (14 p. cent des engagements), se détachent les industries manufacturières, alors que dans l'enseignement (13 p. cent) viennent en tête les niveaux universitaire et technique supérieure. Par ordre décroissant, on trouve ensuite la santé (7 p. cent), les services publics (5 p. cent), puis les différents autres secteurs rattachés au domaine tertiaire.

Tableau XI

ENGAGEMENTS BILATERAUX AU TITRE DE LA COOPERATION TECHNIQUE
ET DE L'AIDE FINANCIERE PAR CONTINENT ET PAR PRINCIPAUX
PAYS DE CONCENTRATION, 1978-1979

(En millions de dollars et pourcentages)

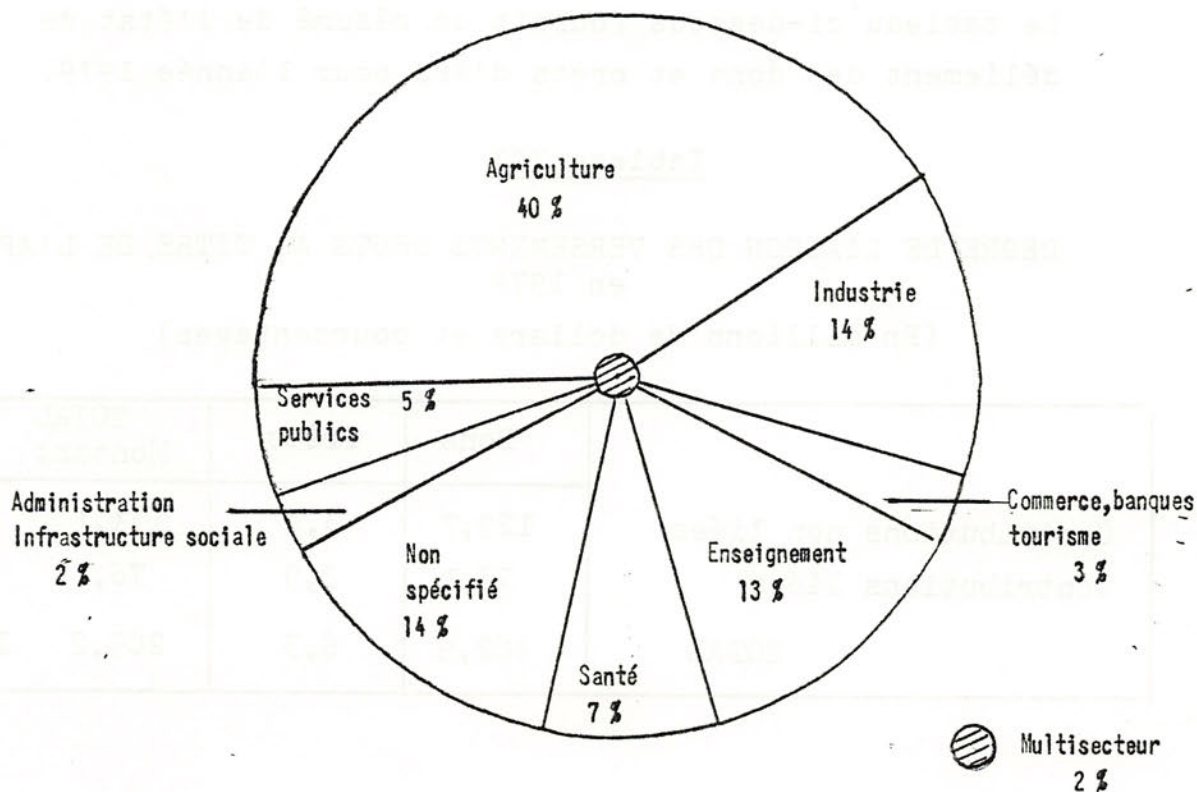
1978			1979		
Continent/Pays	Montant	%	Continent/Pays	Montant	%
<u>Afrique</u>	46,0	56,9	<u>Afrique</u>	34,4	29,3
Madagascar	10,7		Rwanda	3,9	
Rwanda	9,2		Sénégal	3,7	
Tanzanie	6,1		Mali	3,3	
Niger	2,6		Mozambique	2,7	
Autres pays			Autres pays		
<u>Amérique latine</u>	5,7	7,0	<u>Amérique latine</u>	22,2	18,9
Bolivie	1,8		Bolivie	9,3	
Honduras	1,8		Pérou	5,5	
Pérou	1,1		Nicaragua	2,5	
Autres pays			Autres pays		
<u>Asie et Océanie</u>	20,6	25,5	<u>Asie et Océanie</u>	44,2	37,7
Bangladesh	14,1		Inde	29,3	
Népal	2,5		Népal	7,1	
Inde	1,2		Bangladesh	3,0	
Autres pays			Indonésie	1,9	
			Autres pays		
<u>Europe</u>	1,0	1,2	<u>Europe</u>	0,1	0,1
Non classé ^{a)}	7,6	9,4	Non classé ^{a)}	16,4	14,0
TOTAL	80,8	100,0	TOTAL	117,2	100,0

a) Bourses universitaires, prestations des cantons et communes et non spécifié.

Figure 4

ENGAGEMENTS BILATERAUX AU TITRE DE LA COOPERATION TECHNIQUE
ET DE L'AIDE FINANCIERE VENTILES PAR OBJET EN 1979

(En pourcentage du total des engagements bilatéraux)



2.3. Conditions financières

La progression en volume de l'aide suisse a été accompagnée par l'amélioration de sa qualité. En 1979, la plus grande partie de l'APD a revêtu la forme de dons.

Le tableau ci-dessous fournit un résumé de l'état de déliement des dons et prêts d'APD pour l'année 1979.

Tableau XII

DEGRE DE LIAISON DES VERSEMENTS BRUTS AU TITRE DE L'APD
en 1979

(En millions de dollars et pourcentages)

	Dons	Prêts	TOTAL	
			Montant	%
Contributions non liées	129,7	3,4	133,1	63,6
Contributions liées	73,2	2,9	76,1	36,4
TOTAL	202,9	6,3	209,2	100,0

Les contributions liées sont composées de livraisons en nature, tels les produits alimentaires ou le matériel et l'équipement faisant partie des projets intégrés de coopération technique, ainsi que d'experts envoyés sur le terrain.

En principe l'aide multilatérale est totalement déliée, mis à part les dons de denrées alimentaires d'origine suisse.

Quant à l'aide financière bilatérale accordée sous forme de dons ou de prêts, elle est généralement non liée, la seule exception étant constituée par les crédits mixtes (2,9 millions de dollars).

Les dons ont représenté 97% des prestations totales de l'aide suisse en 1979. Le tableau XIII fournit une décomposition de ces dons en grandes catégories d'aide selon leur degré de liaison.

Tableau XIII

DEGRE DE LIAISON DES DONS AU TITRE DE L'APD
EN 1979^{a)} (en millions de dollars
et pourcentages)

	Dons bilatéraux	Dons multilatéraux	TOTAL	
	Montant	Montant	Montant	%
A) <u>Contributions liées</u>				
1. Aide alimentaire	14,0	8,2	22,2	30.3
2. Aide humanitaire	8,6	-	8,6	11.8
3. Coopération technique	42,4	-	42,4	57.9
Sous-total	65,0	8,2	73,2	100.0
B) <u>Contributions non liées</u>				
1. Aide alimentaire	1,0	1,9	2,9	2,2
2. Aide humanitaire	4,6	17,9	22,5	17.3
3. Coopération technique	16,8	43,2	60,0	46.3
4. Aide financière	21,0	21,6	42,6	32
5. Non classé	-	1,7	1,7	1.3
Sous-total	43,4	86,3	129,7	100.0
TOTAL	108,4	93,5	202,9	

a) Montants bruts

Les prêts de développement bilatéraux, totalisant 1,1 million de dollars correspondent à des remboursements de la Turquie au titre de crédits d'aide financière (-1,7 million de dollars) et à des crédits mixtes octroyés à la Tunisie, l'Inde et le Pakistan (2,9 millions de dollars). Un prêt multilatéral de 3,3 millions de dollars a été octroyé au Fonds pour le développement industriel de l'AELE en faveur du Portugal.

2.4. Nouvelles tendances: la coopération avec les pays les moins avancés

Au cours de ces dernières années, la Suisse a progressivement orienté son aide publique au développement sur les pays les moins avancés et les populations les plus défavorisées. Poursuivant sa politique de concentration, elle a limité la majeure partie de son assistance à un certain nombre de pays "prioritaires", qui, pour la plupart, font partie de la catégorie des pays les moins avancés. Par conséquent, une part considérable de l'aide suisse est consacrée aux pays à faible revenu.

La Suisse va maintenir le niveau de son assistance en faveur des pays les plus pauvres. En chiffres absolus, ce programme de coopération orienté sur les pays et groupes de population les plus défavorisés bénéficiera de l'augmentation générale de l'aide publique suisse au développement prévue pour les trois prochaines années. Selon les prévisions actuelles pour les années 1981 à 1983, 40 à 50 p. cent de l'ensemble de l'aide bilatérale sera consacrée aux pays les moins avancés, sous la forme d'assistance technique, d'aide financière et d'aide associée. Par ailleurs, la Suisse a l'intention d'intensifier l'analyse des problèmes spécifiques liés à ces pays et de rechercher de nouvelles méthodes d'intervention pour permettre aux pays bénéficiaires de tirer meilleur parti des ressources mises à disposition. Parallèlement au développement rural, une des priorités traditionnelles de l'aide suisse, d'autres secteurs seront particulièrement encouragés: les problèmes écologiques (notamment le reboisement), les questions de santé et l'approvisionnement en eau potable.

3. Opinion publique et évaluation

3.1. Opinion publique - programme d'information

L'élément de continuité dans le programme d'information sur la coopération suisse au développement se trouve mieux affirmé depuis le début de 1979, grâce au bulletin "E+D". Il devrait apparaître plus marqué encore, grâce à la publication, dès cette année, d'une présentation générale de notre coopération au développement, qui sera réalisée chaque année.

Toutefois, cette activité renforcée dans le domaine des publications ne saurait s'exercer au détriment d'autres, tout aussi nécessaires. Elle a donc appelé une augmentation de 15% de l'ensemble du budget de l'information. Après celui des périodiques et publications, le poste budgétaire le plus important reste celui qui a trait à l'information de la jeunesse. Il s'agit surtout de la rédaction, de l'impression et de la diffusion de matériel didactique envoyé aux enseignants sur demande et en accord avec les départements cantonaux de l'instruction publique. Depuis 1972, date à laquelle les premières unités d'enseignement ont été mises en circulation, la demande n'a fait qu'augmenter.

Les expositions représentent la troisième activité d'information par ordre d'importance budgétaire. Cet effort répond pour l'essentiel à une double préoccupation: entrer directement en contact avec un public que nous ne pouvons atteindre autrement; témoigner, par la continuité de notre présence, de la continuité de nos activités.

Le souci principal reste d'utiliser toute la gamme des moyens d'information disponibles, aucune action ne pouvant être considérée en soi comme suffisante mais chacune devant être dynamisée, complétée et étayée par d'autres. Le fait que les relations avec la télévision, la radio et la presse ou l'action en direction des syndicats engagent des moyens financiers nettement inférieurs à ceux des publications ou des expositions n'implique nullement que ces secteurs soient négligés, mais signifie que les possibilités d'investissements en argent et leur "rentabilité" y sont relativement plus limitées.

En conclusion, il convient de rappeler que, seul organe de la Confédération en matière de coopération au développement, la section information dispose de moyens modestes par rapport aux autres pays industrialisés, tant sur le plan financier (moins de 0,3% des sommes dépensées annuellement au titre de l'aide publique) que sur celui de la dotation en personnel (3 unités).

3.2. Le rôle de l'évaluation dans la coopération au développement

Evaluer l'un des projets de coopération au développement réalisés consiste au premier chef à comparer les résultats obtenus avec les buts que l'on s'était proposé d'atteindre et les moyens mis en oeuvre pour mener à bien l'exécution du projet. Cette comparaison permet de mesurer l'efficacité de l'aide apportée et, selon les constatations faites, de formuler des recommandations tendant à accroître cette efficacité. Cette tâche fondamentale que constitue l'évaluation, tâche dont on reconnaît généralement l'importance, peut en pratique revêtir des aspects qui varient très fortement les uns des autres. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer les critères d'appréciation qui peuvent être choisis. Nous n'en citerons que quatre:

1. Les prestations matérielles et les efforts humains fournis dans le cadre de l'exécution d'un projet;
2. Les résultats chiffrables des mesures prises;
3. Les effets produits à court terme par la réalisation de projets de développement;
4. Les grands buts d'ordre social vers lesquels tend un projet.

Lorsque l'évaluation consiste essentiellement à comparer les prestations fournies avec les résultats obtenus, de manière à tirer des enseignements qui permettront d'accroître l'efficacité, elle met surtout l'accent sur des problèmes quantitatifs, administratifs et d'organisation, qu'il incombe souvent à nos propres experts de résoudre. Dans ce cas, l'évaluation est un instrument qui sert à accroître l'efficacité de la gestion des projets. En revanche, lorsque l'on cherche à établir si la réalisation est conforme aux buts que l'on s'était fixés et si les résultats obtenus sont ceux que l'on attendait, on touche à des problèmes que bien souvent, une saine gestion des projets ne suffit pas à résoudre. Parfois, malgré tous les efforts des organisateurs et des experts, il est impossible de trouver des solutions entiè-

rement satisfaisantes. Dans de tels cas, le bilan non seulement fournit des indications pratiques permettant d'accroître l'efficacité, mais encore peut conduire à une réflexion approfondie sur la conformité, à long terme, du projet réalisé aux buts visés. De telles réflexions peuvent inciter à modifier, compléter, élargir, voire renoncer à une action.

4. La coopération au développement dans le domaine énergétique

La majorité des activités de développement suisse en matière d'énergie sont actuellement des projets forestiers qui visent en particulier la production de bois de chauffage à l'usage direct de la population. Un autre groupe d'actions important comprend des projets et de l'assistance technique pour des centrales hydro-électriques de petite taille. Dans le cadre de l'aide financière, la DDA a financé (sous forme de dons) trois projets dans le secteur de l'énergie, et un autre accord en matière sera conclu sous peu. Il s'agit de deux projets pour le financement de lignes de transmission dans des réseaux à haute tension en Inde et au Rwanda, d'une livraison de matériel et de pièces de rechange pour la finition du réseau électrique au Bangladesh, ainsi que d'un grand projet de sauvegarde des forêts et de production de bois de chauffage au Mali.

Les versements pour les actions dans le secteur énergétique s'élevaient en 1979, pour ce qui est de l'assistance technique, à 3 millions de dollars environ ; avec les dépenses de l'aide financière dans le même secteur, la part des projets d'énergie constitue approximativement 7 % de l'ensemble des dépenses de l'aide bilatérale suisse.

Quelques-uns des projets de développement de la DDA comportent des éléments d'utilisation d'énergies nouvelles. Deux projets de fromagerie fonctionnent grâce, en partie, à l'énergie solaire. Cette même source d'énergie est exploitée pour le fonctionnement d'une pompe à eau en Inde et pour celui d'un séchoir à légumes au Népal. Il serait cependant prématuré de procéder à l'évaluation de cette source d'énergie dans ces projets puisque ces derniers viennent d'être mis à exécution.

5. La coopération scientifique et technique

Le gouvernement suisse attache une importance particulière au développement scientifique et technologique dans les pays en développement, notamment à l'insertion des connaissances techniques dans le milieu économique et social du pays bénéficiaire ainsi qu'à la vulgarisation. A l'envoi d'experts, chargés de transmettre directement un certain nombre de connaissances scientifiques et techniques ainsi qu'au soutien d'institutions scolaires et de formation professionnelle, qui constituaient l'essentiel de la coopération technique suisse il y a une vingtaine d'années, se sont substitués aujourd'hui des programmes plus diversifiés. Les organisations non gouvernementales d'aide au développement font elles aussi un effort important dans la même direction, en partie d'ailleurs avec l'appui des autorités suisses.

a) Développement rural

En matière agricole, la Suisse, outre son apport financier à six centres du groupe consultatif sur la recherche agricole internationale, soutient un certain nombre d'efforts de recherches appliquées dans de nombreux pays en développement. Par des projets pilotes, des projets de vulgarisation et des projets d'extension rurale, on s'efforce non seulement de développer de nouvelles méthodes de production, mais également d'en assurer l'insertion et la mise en oeuvre dans un milieu rural déterminé. Le volet R et D de plusieurs projets forestiers et d'élevage est important et les résultats de la recherche sont plus facilement diffusés grâce à l'intégration de la R et D dans des projets où ils sont mis immédiatement en oeuvre.

b) Enseignement et recherche

La Suisse apporte son aide à un certain nombre d'instituts de recherche, d'Universités ou de hautes écoles

dans des pays en développement. Elle le fait dans des domaines aussi divers que la recherche économique et sociale, la technologie alimentaire, le génie civil, le marketing, etc. Mais là encore, l'essentiel de l'effort porte sur le secteur agricole et l'élevage.

Le soutien des activités de formation scientifiques et techniques, par des contributions directes à des organismes de pays en développement ou par des bourses, et qu'il s'agisse de formation universitaire ou de formation professionnelle de cadres moyens, reste l'un des volets importants de la coopération technique suisse et constitue un apport nécessaire au développement de capacités de R et D propres dans le tiers monde.

c) L'adaptation des techniques

Un effort de plus en plus important est fait pour développer et mettre en oeuvre des techniques mieux adaptées, notamment en milieu rural. Les modalités de l'apport de la Suisse - choix du mode d'intervention, nature des moyens mis à disposition et choix de l'équipement et de l'outillage, structure et intégration au milieu, systèmes de production et de distribution mis en place - sont aujourd'hui étudiées non plus seulement en fonction de leur rentabilité économique, mais également par rapport à leurs conséquences en termes d'emploi, de modification des structures sociales et d'effets sur l'environnement physique et économique.

d) Coopération multilatérale

Par sa participation à la coopération multilatérale (notamment au PNUD) la Suisse contribue d'une façon générale aux efforts internationaux dans le domaine de la science et de la technologie. En plus, elle a annoncé une contribution en faveur du "Fonds intérimaire" pour la science et la technologie au service du développement. Son montant s'élève pour 1980 à 2 millions de dollars.

6. Autres apports du secteur public

En 1978 avait été notifié l'engagement de deux crédits de refinancement de dettes en faveur de la Turquie. La Suisse a versé en 1979 47,8 millions de dollars au titre d'une consolidation de dettes commerciales et 1,2 million de dollars au titre d'un prêt de refinancement de crédits publics.

Deux autres pays ont bénéficié également d'opérations de réaménagement de dettes commerciales.

Pour le Togo, un prêt de 16,2 millions de dollars a été accordé en 1979. 7,2 millions de dollars ont déjà été versés à ce titre.

21,1 millions de dollars ont été engagés en faveur du Pérou. Sur ce montant 4,7 ont été déboursés pendant l'année.

Les remboursements faits à la Suisse en 1979 s'élevant à 6,4 millions de dollars, le total net des autres apports du secteur public a ainsi atteint 54,4 millions de dollars.

7. Institutions privées bénévoles

Les organisations privées d'aide au développement jouent un rôle important dans la coopération suisse, sur le plan de leurs prestations financières (voir tableau XIV), sous l'angle de leurs priorités et méthodes, mais aussi par leur travail d'information de larges couches de l'opinion publique. Les activités de coopération au développement et d'aide humanitaire menées par les oeuvres d'entraide s'inspirent des mêmes objectifs que la politique de la Confédération. La volonté de concentrer les efforts sur les pays les plus pauvres et les couches de population les plus démunies dicte le choix géographique (l'Afrique et l'Asie absorbent ensemble environ 75% des fonds). Certaines organisations se sont traditionnellement spécialisées dans des secteurs d'intervention, en particulier le développement rural, la formation professionnelle et la santé.

Tableau XIV

DONS DES INSTITUTIONS PRIVEES BENEVOLES, 1977-1979

(en millions de dollars)

	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>
Coopération technique	29,0	41,5	42,8
Aide humanitaire	<u>5,4</u>	<u>7,0</u>	<u>8,5</u>
TOTAL	34,4	48,5	51,3

L'étroite collaboration qui existe entre la Confédération et les organisations privées permet ainsi d'exploiter au mieux le grand capital d'expérience accumulé de part et d'autre. Jusqu'à présent, la participation financière de la Confédération intervenait à l'occasion de projets concrets uniquement, après examen des dossiers. Depuis quelques temps, la DDA et diverses oeuvres d'entraide ont examiné la possibilité de déve-

lopper de nouvelles formes de collaboration, par le financement du programme de certaines organisations. Deux participations de ce type ont été accordées en 1979, permettant ainsi d'accroître les ressources financières d'organismes privés et de diminuer les charges administratives de la DDA.

8. Flux financiers de l'économie privée et échanges commerciaux

8.1. Mesures d'encouragement des apports aux conditions du marché

La Suisse encourage les flux financiers aux conditions du marché grâce à des garanties aux crédits à l'exportation et aux investissements, par des accords de protection des investissements, par les crédits mixtes et les activités de promotion de la participation du secteur privé suisse à des projets industriels dans les pays en développement (PVD).

Les crédits mixtes sont des crédits de financement liés à l'exportation de marchandises et de services suisses accordés conjointement par la Confédération et par un consortium de banques suisses. La combinaison d'un prêt public accordé à des conditions de faveur et d'un prêt privé alloué aux conditions du marché permet de mobiliser à des conditions adéquates des fonds privés en faveur des PVD. La part privée du crédit est en outre assortie de la garantie contre les risques à l'exportation accordée par la Confédération. Les critères utilisés pour déterminer le choix du pays bénéficiaire d'un crédit mixte concernent son niveau de développement (plafond de 800\$ par tête d'habitant), sa politique de développement (l'accent doit être mis sur la satisfaction des besoins essentiels, le développement rural, la création d'emplois, etc.) et sa capacité d'absorption (capacité d'importation, base industrielle, niveau d'endettement). Dans la répartition entre crédit officiel et crédit bancaire, on tient également compte de la situation des réserves en devises et du niveau d'endettement du pays bénéficiaire.

L'activité principale du bureau suisse de l'ONUDI de Zurich, financé par la Confédération suisse consiste à promouvoir la participation d'entreprises suisses, en particulier des PME, à des projets industriels dans les PVD. Un des instruments utilisés à cet effet est le financement d'études de préinvestissement permettant d'obtenir les informations nécessaires pour juger de la rentabilité d'un investissement et de son utilité pour le pays bénéficiaire.

8.2. Flux nets de capitaux privés

(a) Vue d'ensemble

Les flux nets de capitaux privés vers les pays en développement se répartissent de la manière suivante:

Tableau XV

FLUX NETS DE CAPITAUX PRIVES VERS LES
PAYS EN DEVELOPPEMENT
1977 - 1979

(en millions de dollars)

	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>
1. Crédits à l'exportation garantis et non garantis (de plus d'un an)	916,3	830,1	616,2
2. Investissements directs	211,3	174,1	415,9
3. Emprunts d'institutions internationales de financement du développement ainsi que de pays en développement	854,4	1'562,1	3'214,8
4. Flux bancaires, avoirs à long terme	n.a.	941,0	975,0
T O T A L	<u>1'982,0</u>	<u>3'507,3</u>	<u>5'221,9</u>

En 1979, les flux nets de capitaux privés vers les PVD se sont accrus de 1'714,6 millions de dollars, soit de 49% par rapport à 1978. L'augmentation des emprunts sur le marché suisse d'institutions internationales de financement du développement et de pays en développement (1'652,7 millions de dollars, soit 106% par rapport à 1978) explique l'essentiel de ce fort accroissement. Tandis que les crédits à l'exportation ont diminué de 26%, les investissements directs ont enregistré une augmentation considérable.

(b) Crédits à l'exportation

Tableau XVI

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREDITS A L'EXPORTATION (GARANTIS ET NON GARANTIS) DE PLUS D'UN AN

(mouvements nets 1977-1979)

(en millions de dollars)

	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>
EUROPE	225,1	481,0	30,1
AFRIQUE	330,5	209,5	160,7
AMERIQUE LATINE	83,1	34,5	301,7
ASIE	277,6	105,1	133,5
T O T A L	916,3	830,1	616,2

La tendance à la diminution des crédits à l'exportation, intervenue en 1978 pour la première fois depuis 1975, s'est poursuivie en 1979 (- 213,9 millions de dollars). C'est vrai pour l'Afrique et surtout pour l'Europe (- 450,9 millions de dollars, soit -94% par rapport à 1978). Les crédits en faveur de l'Amérique latine ont par contre connu une forte augmentation en 1979 (ils ont presque décuplé). Ce recul provient notamment d'une moindre sollicitation des garanties de change par l'in-

dustrie des biens d'exportation en raison d'une évolution plus calme de la situation monétaire en 1979.

(c) Investissements directs

Tableau XVII

MOUVEMENTS NETS DES INVESTISSEMENTS DIRECTS
PAR CONTINENT
1977 - 1979

(en millions de dollars et pourcentages)

	1977		1978		1979	
	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%
EUROPE	- 2,7	- 1,3	68,7	39,5	113,4	27,3
AFRIQUE	6,1	2,9	15,2	8,7	32,8	7,9
AMERIQUE LATINE	183,1	86,7	79,9	45,9	221,6	53,3
ASIE	24,8	11,7	10,3	5,9	48,1	11,5
T O T A L	211,3	100,0	174,1	100,0	415,9	100,0

La tendance à la diminution des investissements directs observée en 1977 et 1978 s'est renversée de manière remarquable en 1979. Ceux-ci ont enregistré une augmentation de 241,8 millions de dollars, soit 139% par rapport à 1978. L'augmentation est propre à tous les continents mais surtout, en valeur relative, à l'Asie (367% par rapport à 1978) et à l'Amérique latine (177% par rapport à 1978). Cette dernière, vers laquelle se dirigent traditionnellement la plus grande partie des investissements directs, a également connu la croissance absolue la plus forte (141,7 millions de dollars).

Tableau XVIII

MOUVEMENTS NETS DES INVESTISSEMENTS DIRECTS PAR GROUPES
DE PAYS CLASSES SELON LE DEGRE DE DEVELOPPEMENT, 1979

(En millions de dollars et pourcentages)

Groupes de pays selon le PNB par habitant	Montant	%
Moins de 250 dollars	3,8	0,9
De 250 à 400 dollars	9,0	2,2
De 400 à 1000 dollars	59,7	14,4
Plus de 1000 dollars	343,2	82,5
TOTAL	415,9	100,0

Comme dans le passé, il apparaît clairement que les investissements directs se dirigent vers les pays où la capacité d'absorption est la plus grande et où les perspectives de rentabilité sont les meilleures.

Tableau XIX

EFFECTIF DU PERSONNEL EMPLOYE DANS LES ENTREPRISES
SUISSES A L'ETRANGER, 1977-1979

(nombre de personnes)

	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>1979</u>
EUROPE	24'513	23'195	22'245
AFRIQUE	14'568	15'146	12'266
AMERIQUE LATINE	75'929	78'206	85'711
ASIE	28'173	28'762	27'563
T O T A L	143'183	145'309	147'785

Si les investissements ont connu une forte croissance, le personnel employé par les entreprises suisses à l'étranger n'a, comme les années précédentes, augmenté que modestement.

(d) Emprunts sur le marché suisse des capitaux

Les emprunts nets (remboursements d'emprunts déduits) contractés sur le marché suisse des capitaux ont connu un fort accroissement en 1979 pour atteindre 3'215 millions de dollars, soit 1'653 de plus que l'année précédente. Comme il a déjà été relevé dans les mémorandums passés, cette importante utilisation du marché suisse des capitaux est facilitée par le libre-accès pour les emprunteurs, par la très grande liquidité et par les taux d'intérêts peu élevés qui prévalent en Suisse. Ce dernier facteur explique en bonne partie l'augmentation considérable de ce type de flux financiers en 1978 et en 1979.

Tableau XX

EMPRUNTS NETS SUR LE MARCHE SUISSE DES CAPITAUX

1978 - 1979

(en millions de dollars)

	<u>1978</u>	<u>1979</u>
1. <u>Institutions internationales de financement du développement</u>	<u>1 062,6</u>	<u>576,4</u>
dont : Banque mondiale	930,6	405,3
2. <u>Pays en développement</u>	<u>499,5</u>	<u>2 638,4^{a)}</u>
Europe	n.a.	868,0
Amérique latine	339,5	971,6
Asie	44,2	426,9
Afrique	115,8	371,9
3. <u>T o t a l</u>	<u>1 562,1</u>	<u>3 214,8^{a)}</u>

a) Dans ces chiffres sont compris les pays en développement d'Europe qui n'étaient jusqu'ici pas inclus dans nos statistiques sur les emprunts des PVD sur le marché suisse.

L'accroissement enregistré en 1979 par ce type de flux financiers est attribuable à l'augmentation des emprunts de pays en développement individuels qui ont quintuplé. Si cette progression affecte tous les continents, il faut cependant noter que l'apparition des pays d'Europe du Sud dans les statistiques de 1979 sont en partie responsables de cette forte hausse. Les emprunts des institutions internationales de financement du développement (essentiellement les banques de développement) se sont par contre réduits de près de la moitié. Comme pour les autres catégories de flux de capitaux privés, l'Amérique latine représente la part la plus importante dans les emprunts des pays en développement.

(e) Flux bancaires

Tableau XXI

FLUX BANCAIRES PAR CONTINENT
(Variations des avoirs à long terme)
1978 - 1979
(en millions de dollars)

	<u>1978</u>	<u>1979</u>
EUROPE	+ 280	+ 149
AMERIQUE LATINE	+ 372	+ 1'155
ASIE	+ 20	- 601
AFRIQUE	+ 269	+ 272
T O T A L	+ 941	+ 975

Les avoirs à long terme consistent en des prêts qu'octroyent les banques privées résidant en Suisse. Ces fonds bancaires commerciaux mis à disposition à bref délai permettent principalement de soutenir l'activité industrielle dans les pays en développement. En 1979, le total des flux nets de capitaux sous cette forme vers les PVD a été du même ordre de grandeur qu'en 1978. Dans ce total, la part de l'Amérique latine a augmenté considérablement; tandis qu'il y a eu une importation de capitaux en provenance de l'Asie.

8.3 Echanges avec les pays en développement

Entre 1979 et 1980, l'augmentation des importations en provenance des pays en développement a été du même ordre que l'augmentation des importations totales (14 - 15 %). Parmi celles-là, l'augmentation des importations non couvertes par le schéma suisse de préférences a été légèrement plus forte que celle des importations qui peuvent en bénéficier.

En 1979, dans le contexte des négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round, la Suisse a octroyé des préférences tarifaires sur quelques produits agricoles (en partie des produits tropicaux), sur la base des demandes adressées par les pays en développement lors des négociations. Cet élargissement du schéma est entré en vigueur le 1er janvier 1980.

Depuis le 1er janvier 1979, l'administration suisse dispose d'un crédit de programme permettant de prendre des engagements en matière de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement (cf. p. 4).

A ce titre, elle a fait réimprimer en 1979 la brochure "Comment exporter en Suisse" destinée à faciliter la connaissance du marché suisse aux ressortissants des pvd et elle est sur le point de financer 2 ou 3 projets visant à assurer une meilleure participation des pvd au commerce mondial.

CC



Bundesamt für Aussenwirtschaft
Office fédéral des affaires économiques extérieures
Ufficio federale dell'economia esterna

3003 Bern, 26 septembre 1980
Bundeshaus Ost

Ø 031/61

Ihr Zeichen
Votre signe
Vostro segno

Unser Zeichen
Notre signe
Nostro segno

754.8
EE 754.1 - C/bm
CAD: Mémoire 1979

Délégation suisse
près l'OCDE

Paris

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous vous faisons parvenir ci-joints six exemplaires du
Mémoire de la Suisse au Comité d'aide au développement
pour l'année 1979 en vous priant de bien vouloir remettre
quatre exemplaires au Secrétariat du CAD.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions
d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre consi-
dération distinguée.

Service de la politique ,
du développement

G.A. Colombo

Annexes mentionnées

Copie à : Direction de la coopération au développement et
de l'aide humanitaire, DFAE (10)

Ja, Sa, G, Je, Mae, Wy, Wo, HH, Pi, Ms, C